



## DROITS DES PATIENTS

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

AU TERME DE LA FORMATION LES PROFESSIONNELS CONNAISSENT ET METTENT EN ŒUVRE LES PRINCIPES LIÉS AUX DROITS DU PATIENT CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU RÉFÉRENTIEL HAS.

Les participants peuvent :

- Identifier les droits fondamentaux des patients dans le cadre hospitalier.
- Comprendre le contenu et les enjeux de la Charte de la personne hospitalisée.
- Appliquer concrètement ces droits dans leurs pratiques professionnelles.
- Réagir de manière éthique et juridique face aux situations sensibles (consentement, confidentialité, refus de soins...).
- Orienter et traiter une plainte/réclamation, mobiliser la Commission des usagers (CDU) et la médiation.

Les participants connaissent :

- Les 11 principes de la charte du patient hospitalisé.
- Les informations accessibles et loyales dues au patient.
- Le consentement libre et éclairé qui doit en découler.
- L'information bénéfique/risque et sa traçabilité.
- L'encadrement des informations pouvant être communiquées à la personne de confiance.
- La confidentialité et le secret liés à l'information.
- L'accès aux informations du dossier patient.

### PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

## SUR DEUX JOURS :

Cadre juridique des droits des patients

Textes fondamentaux :

Loi Kouchner du 4 mars 2002

Code de la santé publique (extraits)

Règlementation RGPD et secret professionnel

Rôle du soignant dans la mise en œuvre de ces droits

Charte de la personne hospitalisée : contenu et application

Analyse des 11 grands principes de la charte :

1/ Le droit à l'accès aux soins

Soins nécessaires dispensés sans discrimination

Accueil adapté aux situations d'urgence

Égalité d'accès (âge, origine, handicap, statut social...)

2/ Le droit à l'information sur son état de santé

Informations claires, loyales, appropriées (article L.1111-2 CSP)

Droit à ne pas savoir

Langage adapté (vulgarisation médicale)

3/ Le droit de décider librement de son traitement

Consentement libre et éclairé (écrit si nécessaire)

Droit de refus de soins, droit de retrait

Directives anticipées et personne de confiance

4/ Le droit à la participation aux décisions le concernant

Place active du patient dans la relation thérapeutique

Soins partagés : rôle du soignant dans l'accompagnement à la décision

5/ Le droit à un dossier médical accessible

Accès direct ou par l'intermédiaire d'un médecin

Délai de communication (8 jours / 2 mois)

Accès aux originaux ou copies

6/ Le droit au respect de l'intimité, de la vie privée et de la dignité

Confidentialité des informations (oral, écrit, numérique)

Intimité physique (examens, toilette, soins)

Respect de la personne (en particulier en fin de vie)

7/ Le droit à la qualité des soins et de l'accueil

Compétence, hygiène, sécurité, continuité

Droits liés au confort, à l'information logistique

Prise en compte de la douleur

8/ Le droit au respect des croyances et convictions

Respect des convictions religieuses, philosophiques ou culturelles

Adaptation des soins (dans la mesure du possible)

Restrictions possibles justifiées et expliquées

9/ Le droit à une prise en charge spécifique pour les mineurs et les personnes vulnérables

Information adaptée selon l'âge ou l'état

Consentement des représentants légaux

Droit à l'intimité et à la parole de l'enfant ou de la personne protégée

10/ Le droit à une fin de vie digne

Soulagement de la douleur, soins palliatifs

Respect des souhaits du patient (directives anticipées)

Accompagnement des familles

11/ Le droit d'exprimer une plainte ou un recours

Réclamation, médiation, Commission des usagers (CDU)

Procédure d'identitovigilance

Droit de recours devant les juridictions

Le soignant face aux dilemmes éthiques et juridiques

Conflits entre obligations professionnelles et respect des droits du patient

L'importance du dialogue et de la traçabilité

Réflexion autour de l'éthique soignante



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Rappel et actualisation des méthodes et outils dont la maîtrise est incontournable.

Accompagnement de la mise en application pratique des connaissances.

Formation-action, formation pratique, mise en situation, accompagnement pratique, coaching.

Le dispositif pédagogique proposé sera adapté autant que nécessaire aux acquis, aux besoins des participants en termes de durée, de méthode et de programme pédagogique.

## SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cartographie des connaissances ;

Présentation animée (PowerPoint) ;

Support de prise de notes structurées associé à la présentation pédagogique ;

Documentation technique de référence ;

Exemples et supports électroniques réutilisables ;

Remise de la documentation produite en séance ;

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Écoute et prise en compte des acquis des participants préalables à la formation.

Écoute et prise en compte des attentes des participants au début de la formation.

Écoute active des participants tout au long du programme et adaptation aux demandes exprimées.

Évaluation « à chaud » des acquis et de la satisfaction des participants et du commanditaire au terme de la formation.

---

*Évaluation à 6 mois / 1 an, des acquis de la formation et de la mise en œuvre effectives de ces méthodes et outils proposés.*

## PUBLIC

Tous les professionnels de santé assurant ou participant à la prise en charge du patient. ou à l'accompagnement de l'utilisateur ;

Membres de la Gouvernance;

Secrétaires médicales;

Cadres de santé ;

Membres de la CDU ;

Représentants des usagers ;

## BUDGET PÉDAGOGIQUE

Le budget pédagogique sera établi sur demande en fonction de la durée et de l'effectif à former au programme de formation requis par l'établissement.

## DURÉE

La durée de la formation sera de 2 à 3 jours consécutifs.

Siège social / Région sud  
54 rue Saint Ferréol  
13 001 Marseille

04 91 75 75 75



Région Nord  
20/22 avenue du Général Sarrail  
78 400 Chatou

[contact@adequationsante.com](mailto:contact@adequationsante.com)